



DATE : 22 septembre 2021

## Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Nathalie Pires

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 29 Conseillers généraux      majorité = 15      Quorum atteint

Excusé : M. David Marti

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Alexandre Vonlanthen, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Alex Glardon

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Nathalie Pires
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 avril 2021
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 5 mai 2021
4. Présentation de la planification financière d'investissements 2022-2026
5. Présentation des objectifs de la législature 2021-2026
6. Création d'une commission climat-énergie pour la période administrative 2021-2026
  - a) Présentation par le Conseil Communal
  - b) Vote pour la création de la commission climat-énergie séparée de la commission d'aménagement
  - c) Nomination des membres
7. Modification de l'article 27 des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye
8. Informations communales
9. Divers.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE NATHALIE PIRES**

Mme la Présidente Nathalie Pires salue M. le Syndic et les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public. Elle les remercie pour leur présence à cette première séance au complet du Conseil Général pour la législature 2021-2026. Elle se plaît à accueillir notre 30<sup>ème</sup> membre, M. Olivier Joye, du groupe « Equilibre ». Au nom de toutes et tous elle lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil Général.

A l'issue de cette séance, nous aurons le plaisir d'écouter M. l'adjudant Baeriswyl, chef de la police de proximité et responsable pour le district du Lac et de la Broye, qui viendra nous

DATE : 22 septembre 2021

parler de leurs activités et des changements intervenus dernièrement dans la région Nord dont le chef-lieu se trouve à Domdidier.

Notre séance de ce soir s'inscrit dans la continuité puisqu'elle va porter sur la durabilité des finances saines de notre commune, de projets au bénéfice du bien-être de nos deux villages et sur une vision à long terme. Avec la planification financière 2021-2026, les objectifs de législature 2021-2026 et la commission climat-énergie que nous allons peut-être voter ce soir, nous légiférerons sur des objets que le Conseil Communal pourra mettre en place. D'ores et déjà elle tient à remercier l'assemblée pour le travail investi tout au long des semaines, pour les présentations, pour l'engagement à venir en fonction des choix qui se feront ce soir. Merci également d'avoir répondu présent lors de la bénédiction avec nos jeunes et souhaite qu'il soit mentionné au pv, son souhait que l'année prochaine également nous soyons présents un maximum de personnes autant à Cugy qu'à Vesin pour manifester auprès de nos jeunes notre attachement à leurs activités de collectivité. Pour terminer elle réitère son souhait que soient relayés les besoins, les doutes et les questions de la population.

Les 4 scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail du 6 septembre 2021, par avis dans la FO no 36 du 10 septembre 2021 et par affichage à nos piliers publics communaux.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Elle souhaite faire une remarque quant à la forme des débats à savoir : la critique constructive et la confidentialité vont nous permettre de devenir meilleurs ensemble ; nous sommes une équipe à laquelle elle tient c'est donc dans cette intelligence collective que nous avancerons. Comme nous sommes nombreux, elle rappelle deux règles : la première est que pour s'exprimer il faut demander la parole et la deuxième est qu'une fois que la parole est donnée elle demande que la personne s'avance afin de pouvoir bien l'entendre. Tout cela bien évidemment dans le respect de la forme, ce qui veut dire le respect de la personne et de la fonction.

Elle passe au point

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 AVRIL 2021**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarques ou question, le procès-verbal est soumis au vote sans modification et est accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire communale et administratrice communale Mme Sylvia Bersier pour ce procès-verbal.

## **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 MAI 2021**

DATE : 22 septembre 2021

De la même façon chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme Suzanne Bersier-Zeller demande une modification du procès-verbal en page 5 point 9 sur la nomination d'une commission climat-énergie qui a été faite par elle-même et non M. Manuel Pires.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a d'autres modifications. Ceci n'étant pas le cas, elle demande d'approuver le procès-verbal avec la modification « à noter que le groupe « Equilibre » propose la nomination d'une commission climat-énergie » Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la qualité de rédaction de ce procès-verbal.

#### **4. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS 2022-2026**

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. le vice-syndic Alexandre Vonlanthen, responsable des finances.

M. Alexandre Vonlanthen relève que puisque c'est la première fois dans cette législature qu'on parle finances communales, il se permet de nous faire un petit rappel de quelques échéances communales. En préambule nous avons un règlement des finances depuis l'année dernière, ce qui est obligatoire avec le MCH2 qui va être introduit pour l'année prochaine. Il reviendra sur ce nouveau plan comptable au mois de décembre lors des budgets mais pour les personnes qui vont suivre les cours, ils seront les répondants au sein de leur groupe pour aider à comprendre les budgets.

Les finances communales c'est : une planification financière qui nous donne une vue à moyen terme (5 ans), un budget pour une vision à court terme (une année) et les comptes pour le résultat de l'année précédente. Le tout en investissements et au fonctionnement. La planification financière n'est pas un budget mais un outil d'aide à la décision pour le Conseil Communal, une information pour le Conseil Général, qui permet d'anticiper sur les mouvements sur les recettes fiscales et d'adapter les investissements afin d'éviter d'augmenter les impôts.

Le budget d'investissements s'appellera dorénavant « crédit », dont la description se trouve dans la loi cantonale, peut être présenté à chaque séance de Conseil Général si le Conseil Communal le trouve nécessaire. Le Conseil Communal le présente d'abord à la commission financière, puis fait un message pour le Conseil Général qui le vote. Donc si on veut acheter une maison, on demande l'autorisation au Conseil Général de le faire.

Le budget de fonctionnement s'appellera dorénavant « compte de résultat », il est fait en fin d'année pour l'année suivante et tient compte de toutes les dépenses et revenus du ménage communal. Si on prend le même exemple que pour l'achat d'une maison, on doit payer des intérêts et amortissements, ils se retrouvent dans le fonctionnement. De même que les frais pour la santé, l'éducation, les infrastructures, les salaires...

Les comptes : bien entendu, on doit rendre des comptes au sens propre comme au figuré une fois par année et le travail de notre boursière et du Conseil Communal est inspecté par un bureau de réviseurs, mandaté et validé par le Conseil Général sur proposition de la commission financière. Les comptes sont ensuite soumis au préavis de la commission financière puis à la validation du Conseil Général, ceci bien entendu pour les investissements et le fonctionnement.

Il nous présente le calendrier annuel pour les finances :

→ Juillet                      séance du Conseil Communal pour la préparation de la planification financière des investissements qui va modifier la planification financière de fonctionnement

DATE : 22 septembre 2021

- Septembre présentation de la planification financière au Conseil Général ; un mois avant nous rencontrons le bureau et 3 semaines avant la commission financière
- Octobre on part sur les budgets ; le Conseil Communal valide les budgets pour autant qu'on ait toutes les informations, notamment pour les charges liées
- Décembre présentation des budgets au Conseil Général
- Avril révision des comptes ; séance avec le Conseil Communal et une délégation de la commission financière
- Mai présentation des comptes au Conseil Général

Voici en grandes lignes le calendrier annuel pour les finances. C'est vraiment non exhaustif et il faut prendre en compte que l'on rencontre le bureau un mois avant le Conseil Général et 3 semaines avant la commission financière pour soumettre les objets qui nécessitent leur préavis. Un élément présenté lors de la formation de l'ACF était très intéressant, à savoir un rétroplanning pour nous aider à avoir un fil rouge sur l'année et ne pas louper une étape.

Il nous présente le point du jour à savoir la planification financière d'investissements. Il précise qu'il n'y a pas de planification financière de fonctionnement, ceci dû au changement de système. Le passage à MCH2 ne permet pas la comparaison entre l'ancien et le nouveau plan comptable c'est pourquoi cette année il faudra s'en passer.

La planification financière prévoit des investissements à hauteur de Fr. 6'670'000.- pour les 5 prochaines années dont :

- Fr. 3'300'000.- pour l'extension de l'école primaire
- Fr. 2'200'000.- pour les routes et trottoirs communaux
- Fr. 720'000.- pour les eaux et drainages
- Fr. 150'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local

Cette planification financière tient compte des objectifs définis par le Conseil Communal pour cette législature et des intérêts et amortissements en relation avec ce plan financier.

Ci-après quelques informations sur le plan financier d'investissements 2022-2026 :

- Fr. 150'000.- ont été estimés pour la prochaine révision de notre PAL (plan d'aménagement local) qui va débiter durant l'année 2023. Ce qu'il faut savoir c'est que la validité d'un plan d'aménagement local est de 15 ans ; notre PAL date de 2015, validité jusqu'en 2030, mais il faut plus ou moins 7 ans pour le faire. D'autre part, nous sommes en cohérence avec le plan directeur régional qui va sortir dans ces années-là.
- Fr. 120'000.- ont été estimés pour les frais d'études pour la mise en séparatif du quartier des Echelettes ainsi que Fr. 600'000.- pour les travaux suite à cette étude. C'est cette étude qui va nous donner le montant des travaux que l'on va devoir réaliser.
- Mise en séparatif du quartier du « Sécheron » : la ligne a été mentionnée mais pas de montant ; on y pense mais on ne sait pas encore si on devra le faire. Nous devons dans un premier temps savoir s'il y a des eaux parasites à sortir et s'il est vraiment nécessaire de mettre ce quartier en séparatif.
- Caserne des pompiers : nous avons le CSPI les Verdières qui va tomber au profit du CSP de la Broye et il y aura un départ de feu entre Vesin, Cugy ou Montet. On ne sait pas où il se situera, qui va investir et quel est le montant.
- Dans les routes et voirie, il y a pas mal de budgets afin de faire un entretien régulier de nos infrastructures routières.
- Fr. 450'000.- ont été estimés pour la réfection de la Rte de Bussy, entre la laiterie et le passage CFF, et la création d'un arrêt de bus à la gare. Le but est de faire un trottoir le long de cette route, de refaire le tapis et si possible de faire un arrêt de bus, gare routière, à la gare CFF. Un premier projet avait été élaboré dans le jardin de la gare mais les rayons de braquage ne sont pas possibles pour les bus.

DATE : 22 septembre 2021

- Fr. 500'000.- ont été estimés pour la réfection du chemin des Frossailles et la construction d'un trottoir au quartier du Sécheron en prolongement du trottoir déjà existant.
- Fr. 500'000.- ont été estimés pour la réfection de la route des Echelettes suite à la mise en séparatif du quartier.
- Fr. 530'000.- ont été estimés pour la réfection du pont de la Petite-Glâne ceci suite à une expertise de ce dernier. Nous avons deux variantes dont une consistait à son entretien pour quelques années et qui s'élevait à la moitié de ce budget.
- Fr. 100'000.- ont été estimés pour la réfection de la route de la Crausa.
- Fr. 60'000.- ont été estimés pour la création d'un chemin chaintre entre la salle polyvalente et la route cantonale. Depuis la nouvelle place de jeux près de la salle de sport pour déboucher sur la route cantonale à l'arrière de la carrosserie.
- Fr. 60'000.- ont été estimés pour la réfection du « Chemin du Lat » à Cugy, travaux urgents vu l'état de la route.
- Fr. 300'000.- ont été planifiés pour l'équipement de la voirie en véhicules et machines. C'est une enveloppe globale et la voirie ayant de plus en plus de tâches elle a besoin d'un équipement adéquat en fonction des tâches à effectuer.
- Fr. 300'000.- ont été planifiés pour un crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire primaire et Fr. 3'000'000.- pour la construction. Le crédit d'étude n'est pas uniquement pour l'école mais c'est pour toute la parcelle afin de savoir ce qu'on peut faire avec cette parcelle. Nous allons passer par un urbanisme afin d'avoir une étude pour le potentiel de cette parcelle tout en préservant la qualité du centre du village.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen pour ces explications et donne la parole à l'assemblée.

Mme Vanessa Currat remercie M. Vonlanthen pour ces explications et pose une question par rapport au complexe scolaire et demande si une étude démographique de notre commune et l'utilisation des locaux existants feront également partie de cette étude.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'il est bien clair qu'avant de prendre une décision sur le nombre de classes à construire nous devons bien entendu étudier la démographie, ce qui est le plus dur à faire pour les écoles primaires que pour le CO, et également de prendre en compte l'existant sur Cugy et également sur Vesin.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen pour la présentation et la répartition des charges communales afin que ces dernières soient réparties de façon pérenne et de façon sereine pour assurer toute sorte de changement. Elle donne la parole à M. Olivier Vonlanthen, président de la commission financière, pour son préavis sur tous les investissements.

M. Olivier Vonlanthen, en préambule, nous donne quelques précisions sur le fonctionnement de la commission financière. Les membres se sont répartis les fonctions lors de la première réunion comme suit : Sandra Meuwly et Daniel Chassot, membres ; Emilie Saugy, secrétaire ; Vanessa Currat, vice-présidente et lui-même comme président. Il a été également décidé, pour cette législature, que tous les membres de la commission financière peuvent venir lire le rapport de ladite commission lors des conseils généraux et non seulement le président comme cela était fait par le passé.

Il relève qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les comptes communaux seront soumis au régime MCH2. Ceci représente de grands changements au niveau de la réalisation de la planification

DATE : 22 septembre 2021

financière de fonctionnement. C'est pourquoi, le Conseil Communal a choisi de nous présenter uniquement une planification financière d'investissement.

La commission financière prend note de la décision du Conseil Communal de présenter une planification financière partielle ne permettant malheureusement pas de répondre à son rôle d'outil de prévision à 5 ans, d'appréciation des finances communales et d'aide à des décisions futures sur les investissements, les impôts, les taxes ainsi que d'alerter sur d'éventuelles difficultés financières.

La commission financière a donc étudié avec attention les documents remis en relation avec la planification financière d'investissements 2022-2026.

Elle comprend les futurs investissements projetés et nécessaires à un développement régulier de notre commune jusqu'en 2026.

Selon le tableau des investissements prévus (Fr. 6'670'000.-), nous relevons une projection de 4 nouveaux investissements pour Fr. 660'000.- et Fr. 6'010'000.- constituée des investissements déjà prévus pour la période 2021 à 2025.

Les nouveaux investissements sont :

1. Séparatif Sécheron : en cours d'estimation, pas de montant indiqué à ce stade
2. Chemin du Lat à Cugy Fr. 60'000.- : chemin en mauvais état, réfection urgente
3. Equipement de la voirie Fr. 300'000.- : acquisition d'équipements pour s'adapter à la nouvelle organisation de la voirie et aux entretiens extérieurs supplémentaires liés au CO
4. Crédit d'étude construction d'un complexe scolaire Fr. 300'000.- : ce crédit d'étude comprendra la réalisation d'une école mais englobera également le réaménagement de toute la zone de la ferme d'Annie Bersier « dite la ferme à Moineau » qui sera acquise en 2021.

En complément au message du Conseil Communal, nous relevons que peu de nouveaux investissements sont annoncés à ce stade pour 2022-2026. Selon les objectifs de législature qui vous seront présentés ultérieurement par le Conseil Communal, de nouveaux projets sont en cours de réflexion. Ceux-ci se refléteront dans les plans financiers futurs.

La commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée de la planification financière d'investissements 2022-2026 sur la base de la capacité d'investissement qui était indiquée lors de la dernière législature.

Elle remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour l'élaboration du plan financier d'investissement ainsi que pour les réponses et approfondissements apportés lors de la séance du 30 août 2021 .

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen et relève qu'il est vrai, dans les historiques on peut toujours changer, mais on a aussi des habitudes de rituels et elle demande d'expliquer pour quelle raison la lecture ne se ferait pas par le représentant qu'il est.

M. Olivier Vonlanthen répond que c'est pour que tous les membres puissent participer également à présenter ce rapport et pas seulement le président qui a le droit de le présenter.

Mme la Présidente Nathalie Pires ouvre le débat.

M. Manuel Pires nous informe que lors de sa séance le groupe « Alliance de gauche » s'est penché sur le plan financier 2022-2026. L'« Alliance de gauche » a reçu et a lu les explications sur les intentions du Conseil Communal au travers de la planification financière. Cette planification d'investissements prévue pour notre commune pour les années 2022 à

DATE : 22 septembre 2021

2026 totalise plus de Fr. 6'700'000.-, dont par exemple la construction d'un complexe scolaire et diverses réfections de routes et mises en séparatif. Certains investissements sont déjà assez précis alors que d'autres sont en cours d'élaboration, par exemple le séparatif du quartier du « Sécheron » ou la future caserne pour le corps des sapeurs-pompiers. Le Conseil Général aura à se prononcer en temps voulu sur ces investissements lors d'une future séance pour l'approbation des budgets. Le groupe « Alliance de gauche » déplore néanmoins l'absence de la planification financière de fonctionnement suite à la nouvelle introduction du MCH2. Le groupe « Alliance de gauche » prend note de cette planification financière 2022-2026 et remercie le Conseil Communal ainsi que son administration pour la vision réaliste de l'évolution prévisible que notre commune devra consentir durant les 5 prochaines années, tout cela pour le bénéfice de nos villages.

M. Jonathan Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a bien pris acte de la planification financière d'investissements 2022-2026.

Mme Vanessa Currat relève que le groupe « Unis pour Cugy » a revu avec attention les documents préparés par le Conseil Communal en relation avec la planification financière et remercie le Conseil Communal pour ses explications. Il note, tout comme la commission financière et le groupe socialiste, qu'il ne s'agit pas d'une planification financière dans la mesure où seulement les investissements sont planifiés sans que les conséquences financières soient intégrées dans la planification de fonctionnement et que l'on puisse mesurer les impacts eu égard des recettes et des charges de la commune. Bien qu'ils comprennent que la mise en place du MCH2 a créé et crée un travail extrêmement important, toutefois la planification financière est un outil de conduite précieux pour la commune, il permet ainsi de remettre graduellement en question la structure des recettes et des dépenses ainsi que le taux d'impôt, ce que le budget ne permet pas. D'une manière concrète la planification permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme des investissements. Ce n'est pas une copie conforme, comme cela a été mentionné, de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver des mesures supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il faut donc dégager des tendances. Il est bien clair que les prévisions obtenues dépendent de ce qui peut être choisi. En les modifiant on aboutit à d'autres résultats. Cependant, même en dépit de cette restriction, une telle analyse doit permettre à notre commune de gérer efficacement autant les affaires courantes que la réalisation des investissements. Partant que le budget 2022 devra être établi selon le MCH2, le groupe « Unis pour Cugy » demande au Conseil Communal de présenter la planification financière complète lors de la session de décembre afin de pouvoir démarrer cette législature avec tous les outils à disposition pour débattre sereinement et prendre des décisions éclairées. A noter que d'ailleurs beaucoup de communes présentent souvent la planification financière en même temps que le budget.

M. Alexandre Vonlanthen répond que le Conseil Communal n'a pas pris la décision à la légère de ne pas présenter cette planification financière de fonctionnement, mais c'est simplement que si on veut faire une planification financière on doit pouvoir faire comparaître ce qui est comparable. Partir sur un système de planification financière hybride donnerait des résultats tronqués car pour pouvoir faire une planification sur les cinq prochaines années on doit prendre les moyennes des cinq années précédentes, ce qui veut dire que l'on devrait retranscrire tous les comptes des cinq dernières années au système MCH2, ce qui est un travail juste impensable au niveau temps ; la boursière est en train de faire un budget comparatif entre 2021 et 2022 et cela se chiffre non pas en heures mais en jours de travail. C'est pourquoi le Conseil Communal a décidé et la commission financière a admis ce principe de ne pas présenter de planification financière pour la période 2022-2026.

DATE : 22 septembre 2021

Mme Vanessa Currat comprend la difficulté mais pense qu'il y a plusieurs façons de faire et l'idée c'est de dire qu'au moment où l'on fait les budgets, faire une planification financière sans revenir en arrière mais pour les cinq années suivantes, sans faire de comparatif, juste pour avoir les éléments à venir. Elle comprend très bien que de revenir en arrière pour intégrer des éléments qui ne sont pas répertoriés de la même façon c'est mission impossible.

M. Alexandre Vonlanthen comprend la question mais cela veut dire qu'on part sur quelque chose qui n'est pas juste.

Mme la Présidente Nathalie Pires relève que ce que nous savons c'est que notre administratrice des finances a toujours fait son travail avec grande conscience, beaucoup de labeur, donc nous avons vraiment confiance ce soir que si c'était possible, ce serait fait. Elle propose donc, au vu de ce qui a été dit ce soir, que le Conseil Communal fasse tout ce qui est possible et de présenter au mois de décembre ce qui sera possible de présenter. Elle demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point. Nous voterons donc les investissements et leur financement lors de la séance de décembre prochain.

## **5. PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA LEGISLATURE 2021-2026**

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Bernard Grandgirard, syndic, pour présenter les objectifs de la législature 2021-2026.

M. Bernard Grandgirard relève que les objectifs de la législature sont le produit de la réflexion de l'ensemble des membres du Conseil Communal qui a été fait durant l'été. Dans ces objectifs, il y a plusieurs niveaux d'avancement, c'est-à-dire que pour certains objectifs on en est à l'état de réflexion, voire d'étude, pour certains ce seront des projets et d'autres sont en cours de réalisation et vont voir le jour et seront peut-être terminés d'ici la fin de la législature. Certains points sont d'ailleurs déjà inclus dans le plan financier. Il nous fait la présentation des objectifs qui sont :

### **Administration – personnel**

- Retouche de l'esthétique et du rédactionnel de notre journal communal « Le Lien »
- Révision des cahiers des charges du personnel communal
- Mise en place d'un service technique communal ou intercommunal
- Formation d'un(e) apprenti(e) « agent d'exploitation »

### **CO**

- Finalisation de la construction et des aménagements. Pérennisation des relations et du fonctionnement

### **Aménagement du territoire – constructions**

- Mise en route de la révision du plan d'aménagement local (PAL)
- Suivi des infrastructures communales en relation avec les constructions

### **Finances**

- Mise en œuvre de la réforme du modèle comptable harmonisé (MCH2)

### **Feu**

- Construction d'une caserne de pompiers dans le cadre du corps régional Les Verdières (CSPI)
- Mise en route des contrôles des bâtiments par un spécialiste en protection incendie

### **Eau – Epuration – STEP**

- Recherche des eaux parasites dans notre réseau d'eau
- Fin de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux usées
- Solutionner le problème du ruisseau de la Chaux



DATE : 22 septembre 2021

- Concrétisation du projet de STEP régionale l'EPARSE

#### **Bâtiments – Edilité – Déchets**

- Etat des lieux des bâtiments communaux scolaires et suivi de l'entretien
- Réflexion quant au futur des bâtiments du centre village de Vesin
- Etude de la création d'une place au stand de tir de Vesin (places de parc, place pour cantine)
- Retour à l'état naturel des décharges de Vesin et Cugy

#### **Routes – Voirie**

- Réfection du pont sur la Petite-Glâne au Moulin de Glâne
- Suivi de l'entretien des routes communales
- Equipement de la voirie en véhicules et machines, avoir du matériel en conséquence pour leur travail
- Réalisation d'une étude de la mobilité douce et mise en œuvre de certaines mesures
- Etude de la modification de l'arrêt de bus à la gare CFF

#### **Culture et loisirs**

- Repenser l'organisation du 1<sup>er</sup> août
- Définir la politique de subventionnement des sociétés locales
- Développer l'offre culturelle dans la nouvelle salle polyvalente

#### **Ecoles – Accueil extrascolaire – Relation avec les églises**

- Création d'une crèche communale ou intercommunale
- Etude et construction d'une école primaire
- Réflexion avec la paroisse St-Laurent sur la reprise du cimetière par la Commune

#### **Ordre public – Police**

- Règlementation des parkings communaux avec horodateurs

#### **Seniors**

- Mise en œuvre du concept Senior+ dans les domaines des infrastructures, de l'habitat, du développement personnel, de l'accompagnement social et de la vie associative

#### **Général et stratégie**

- Rencontre des communes limitrophes de notre commune pour des relations intercommunales
- Réflexion sur l'affectation de la parcelle n°170 rue du Château, centre village Cugy

Il précise que ce sont des éléments qui reviendront au fur et à mesure, soit dans le plan financier, soit par des informations communales et cela nous servira comme ligne directrice pour cette législature.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie le Conseil Communal pour ce joli éventail de ce qui est fait pour la population. Elle demande s'il y a des questions concernant ces lignes directrices ?

M. Fabrice Bersier relève que c'est avec attention qu'il a pris connaissance des objectifs pour la législature 2021-2026 qu'il trouve pertinents. En relation avec l'avant-dernier point qui est la rencontre avec nos communes voisines, il rappelle que cela fait maintenant 6 ans que le projet de fusion « Les Verdières » a été voté et il pense que la commune de Cugy, avec son pôle régional bien ancré, avec les infrastructures qui ont été faites ces dernières années, soit peut-être aussi ambitieux et donne la particularité d'être un moteur pour peut-être avoir un rapprochement avec nos communes voisines.

M. Bernard Grandgirard se permet, sans aller trop dans le détail, de répondre à M. Bersier que cela fera bien sûr partie de l'une des thématiques qui sera discutée avec nos communes

DATE : 22 septembre 2021

voisines. Nous allons voir les liens qui nous unissent de près ou de loin avec nos voisins ; nous avons également un voisin vaudois que nous allons également inviter à nos séances mais il est vrai que le but de ces rencontres est justement de sentir le pouls et les intentions de nos voisins, puis forts de ces rencontres on pourra tirer des conclusions, éventuellement faire démarrer des projets et développer ces relations dans différents domaines. On ne manquera pas d'évoquer ce point lors de ces rencontres.

## **6. CREATION D'UNE COMMISSION CLIMAT-ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE 2021-2026**

Mme la Présidente Nathalie Pires nous informe que la politique environnementale est prévue notamment dans la loi fribourgeoise sur l'énergie du 9 juin 2000 selon l'article 27 qui demande aux communes de se doter d'une commission consultative de l'énergie. Les principes de la politique énergétique communale doivent être posés entre le Conseil Communal et le Conseil Général, par le biais du Conseil Communal, c'est donc ce dernier qui fait une proposition. Elle donne la parole à M. Bernard Grandgirard pour la présentation de cette commission.

### a) Présentation par le Conseil Communal

M. Bernard Grandgirard nous informe que la volonté du Conseil Communal est de finaliser la politique communale en la matière. Cette commission sera une force de propositions et un potentiel supplémentaire sur ce thème d'actualité. L'objectif est d'inclure des personnes motivées et compétentes issues du Conseil Général et selon les thèmes et en fonction du travail de la commission, l'appel à des spécialistes serait également possible. Le rôle et les tâches exprimées dans le message pourront évoluer dans le temps, notamment avec l'évolution des lois, par exemple la loi sur le climat. Bien entendu la commission sera régie par le budget alloué à son fonctionnement, de même que certains objets qui nécessiteront l'octroi d'un crédit d'investissement. Pour rappel la loi sur l'énergie, à l'article 5, précise que le Conseil d'Etat incite l'Etat et les communes à une politique d'exemplarité. A l'article 8, les communes sont tenues d'établir un plan communal des énergies dans lequel elles fixent leurs objectifs en politique énergétique et définissent un plan d'action permettant de les atteindre. A l'article 27, on parle de la commission communale de l'énergie, les communes se dotent d'une commission consultative de l'énergie qui peut être rattachée à une commission existante ou en constituer un élargissement. Le Conseil d'Etat vient d'adopter le 14 juin dernier son plan « climat cantonal » ; le canton de Fribourg fait office de pionnier et met en consultation jusqu'au 10 décembre de cette année l'avant-projet de la première loi cantonale sur le climat suisse. Les objectifs cantonaux de cette loi sont : de réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030, atteindre 0 émission nette d'ici 2050 et d'accroître la résilience du territoire par changement climatique. Aujourd'hui c'est la nomination de 6 représentants du Conseil Général à cette commission ; les membres du Conseil Communal, prévus au nombre de 3, ne sont pas débattus ce soir puisqu'il s'agit d'une commission de l'exécutif. Le nombre importe peu car l'importance c'est d'avoir cette relation entre le Conseil Communal et le Conseil Général pour arriver avec des sujets, des mesures et des propositions à présenter au Conseil Général. Cette collaboration active a pour but d'être à l'écoute de la population. Il espère qu'il y aura déjà, lors des prochains conseils généraux, des propositions concrètes qui seront faites par cette commission.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie le syndic pour ces explications. Elle relève que puisque c'est une commission qui est exigée par le canton de Fribourg et comme mentionné cela peut être une commission qui peut être rattachée à une commission existante ou en constituer un élargissement, avant de procéder au débat et aux questions qui pourraient être posées, elle souhaite que nous décidions par vote que cette commission climat-énergie soit séparée de la commission d'aménagement.

DATE : 22 septembre 2021

b) Vote pour la création de la commission climat-énergie séparée de la commission d'aménagement

Elle demande donc à l'assemblée, par main levée, de se prononcer sur la création de la commission climat-énergie séparée de la commission d'aménagement.

**Vote :**

**Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1**

La séparation de la commission climat-énergie de la commission d'aménagement est acceptée à la majorité.

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à l'assemblée.

Mme Corinne Rey nous informe qu'après discussion et afin que chacun puisse émettre son avis, le groupe « Unité communale », à la majorité des personnes présentes, est pour la création d'une commission climat-énergie.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Alliance de gauche » est particulièrement favorable à la création d'une commission climat-énergie et soutient cette création séparée de celle de l'aménagement. En effet, il leur semble opportun de créer deux groupes de travail. Ce soir nous avons à décider de sa création et le groupe a pris connaissance du nombre de membres choisi par le Conseil Communal, à savoir 6 membres du Conseil Général et 3 du Conseil Communal. Bien qu'il soit surpris du nombre élevé des membres de cette nouvelle commission et en vue des explications données, le groupe « Alliance de gauche » est prêt à faire part de leur candidature qui leur paraît idéale pour cette commission.

M. Vincent Grandgirard relève que le groupe « Unis pour Cugy » se réjouit de la création d'une commission climat-énergie à part entière et distincte de la commission d'aménagement. Cause qu'il avait défendue il y a dix ans déjà. Il relève la qualité du message pour lire la variété des tâches qui incomberont à cette commission à la hauteur des enjeux unanimement reconnus aujourd'hui dans ce domaine. Leur seule remarque concerne le nombre de membres qu'il trouve trop élevé à leur sens. Intuitivement ils estiment qu'une commission climat-énergie de 5 membres motivés, un représentant de chaque groupe et un représentant du Conseil Communal, serait plus économique mais surtout plus efficace à tous points de vue. Compte-tenu du poids des 4 groupes du Conseil Général et suite à la discussion entre les présidents de groupe pour la préparation de cette séance, ils pourraient néanmoins se rallier à une proposition qui compterait 7 membres, à savoir deux représentants pour chacun des deux plus grands groupes et un représentant pour les deux autres.

Mme la Présidente Nathalie Pires précise que du moment où nous avons validé le tractanda, il n'y avait pas de formalité qui avait été ajoutée à l'ordre du jour, l'ordre du jour était connu avec une proposition du Conseil Communal avec 9 membres ; cette proposition est en l'occurrence plus favorable car il y aura plus de membres donc plus de diversité de points de vue et cela reste gérable comme séance entre 7 et 9 personnes. Elle propose de passer à la

c) Nomination des membres

Mme Corinne Rey pour le groupe « Unité communale » propose les candidatures de Mme Mélissa Bersier et M. Jonas Saugy, tous deux motivés par la création de cette nouvelle commission se mettent volontiers à disposition et se réjouissent d'en faire partie.

DATE : 22 septembre 2021

M. Valon Miftari pour le groupe « Equilibre » propose les candidatures de MM. Marc Sommer et Jonathan Despraz, tous deux également très motivés.

Mme Nicole Schorro pour le groupe « Alliance de gauche » propose la candidature de M. Manuel Pires. M. Pires est membre de la commission d'aménagement et a déjà été amené à penser et agir en tenant compte des exigences en matière de protection de l'environnement et d'économie d'énergie. Pour la rénovation de la grande salle il a été un des membres de la commission de rénovation. A l'intérieur de leur groupe il est la personne idéale pour intégrer cette nouvelle commission.

M. Vincent Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » propose la candidature de M. Jacques Monnard. M. Monnard est au bénéfice d'une formation d'ingénieur en électrotechnique et d'un perfectionnement en énergie électrique ; il est collaborateur scientifique et membre de l'institut énergie à la Haute école d'ingénieurs et d'architecture de Fribourg. Ses solides qualifications professionnelles et sa conscience innée vis-à-vis des économies d'énergie, carrément inscrits dans ses gènes, en font le candidat idéal et le représentant naturel de leur groupe dans cette nouvelle commission climat-énergie.

Mme la Présidente Nathalie Pires propose de passer au vote pour la nomination de ces 6 personnes.

**Vote :**

**Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1**

Mme la Présidente Nathalie Pires rappelle que l'élection se fait à la majorité et que si nous n'avons pas voté le nombre composant cette commission, c'est parce que la proposition du Conseil Communal est une proposition qui a été faite à l'ordre du jour. A partir du moment où personne n'a revendiqué un changement de l'ordre du jour et que la composition était connue, c'est une proposition unique donc il n'y avait pas de contreproposition, donc nous n'avons pas à voter du nombre de personnes. Nous pouvons simplement faire des propositions de nominations.

**Mme Mélissa Bersier, MM. Jonas Saugy, Marc Sommer, Jonathan Despraz, Manuel Pires et Jacques Monnard** sont élus à la commission climat-énergie pour la période administrative 2021-2026 par acclamation.

M. Bernard Grandgirard félicite les membres élus qui feront partie de cette commission et comprend la remarque d'un fonctionnement à 9 personnes qui pourrait être un peu lourd, mais il pense qu'il faut démarrer avec cette commission et cette législature va probablement donner un certain élan et mettre en place différentes actions ; l'avenir nous dira si lors de la prochaine législature il est opportun de réduire la participation des membres à 7 voire à 5. Ce qu'il faut également savoir c'est que cette commission, sa thématique, peut toucher l'ensemble des dicastères du Conseil Communal c'est pourquoi le Conseil Communal a jugé opportun d'avoir trois représentants au sein de cette commission. Les conseillers communaux qui en feront partie sont : MM. Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon et Bernard Grandgirard.

Avant de clore ce chapitre Mme la Présidente Nathalie Pires tient à rappeler par rapport à l'intervention de M. Vincent Grandgirard que le bureau vous représente avec ses scrutateurs. Elle rappelle donc que les demandes doivent parvenir au bureau et qu'en ce qui concerne cette séance aucune proposition ou contreproposition n'est arrivée au bureau.

**7. MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DES COMMUNES DE LA BROYE**

DATE : 22 septembre 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Bernard Grandgirard pour la présentation de cette modification.

M. Bernard Grandgirard nous informe que cette modification doit être présentée par l'ensemble des communes de la Broye à leur législatif. Il s'agit effectivement d'augmenter la valeur de la capacité d'endettement de l'Association du CO. On peut se poser la question de pourquoi on arrive maintenant avec cette demande ; mais effectivement aujourd'hui, pour la construction du CO de Cugy, c'est l'Association du CO qui a emprunté. Aujourd'hui nous sommes encore juste dans les limites mais il était initialement prévu et ils étaient comptés dans le financement, des demandes d'acomptes sur les subventions prévues de la part de l'Etat. C'est une part non négligeable mais l'Etat a un peu de retard dans les paiements et on peut espérer recevoir quelque argent mais la construction sera depuis longtemps en service et ceci crée un léger manque. Il faut également noter que les communes, pour le moment, n'ont reçu aucune facture de la part de l'Association du CO, ce qui devrait arriver en 2022. Donc aujourd'hui le CO est vraiment dans l'attente de cette augmentation ; ce qui est proposé est vraiment un changement mineur et une adaptation des montants.

La parole est donnée aux groupes :

Mme Tatiana Veth nous informe que lors de sa séance de préparation, le groupe « Unité communale » s'est prononcé en faveur de la modification de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye.

Mme Jeanne Decorges-Currat nous informe que le groupe « Equilibre » valide la modification de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye.

Mme Vanessa Currat relève que le groupe « Unis pour Cugy » s'est posé pas mal de questions auxquelles M. le Syndic a répondu ce soir et elle l'en remercie et par conséquent le groupe « Unis pour Cugy » valide cette modification des statuts.

M. Manuel Pires nous informe que comme lors de la séance du Conseil Général du 30 septembre 2020, le groupe « Alliance de gauche » se pose la question de ces associations qui peuvent augmenter leurs emprunts. En septembre 2020 on parlait de la Corporation forestière et cela avait déjà passablement débattu sur la façon dont on donne de l'argent à des associations alors que notre commune, nos conseillers communaux, n'ont qu'une capacité de Fr. 10'000.-. Dans ce cas-là on va octroyer une augmentation de 40% en passant de 30 à 50 millions. Tout le monde applaudit, tout le monde valide, sans rien dire. Il propose que le Conseil Général refuse cette augmentation, ceci à son titre personnel et non celui du groupe.

M. Bernard Grandgirard précise qu'on parle bien de capacité d'emprunt ; on ne parle pas d'un budget ou d'un octroi d'un crédit. On ne va pas donner 20 millions au CO ; on parle d'un élément statutaire. Aujourd'hui, concrètement, si on n'augmente pas cette limite et que l'on ne facture pas encore tout de suite aux communes et que les factures continuent à arriver, certains maîtres d'ouvrage risqueraient de ne pas être payés car on n'aurait plus d'argent et pas la capacité d'emprunt. La capacité financière du CO a été assez importante, il y a un fond de roulement d'argent qui a réussi à faire le tout mais aujourd'hui il y a des réflexions à ce que le CO demande à certaines communes qui bénéficient de liquidités de faire un versement d'avance au CO pour financer les factures. Il est important que l'association ait la possibilité d'emprunter pour pouvoir assumer ce genre d'investissement. Le contrôle est là, il y a un contrôle absolu, les crédits d'investissement sont dans tous les cas votés par l'association et par l'ensemble des communes.

DATE : 22 septembre 2021

L'assemblée n'ayant plus de question Mme la Présidente Nathalie Pires soumet la modification de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1**

La modification de l'article 27 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye est acceptée à la majorité.

**8. INFORMATIONS COMMUNALES**

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

Mme Marie-Madeleine Marcuard nous informe que durant l'été les écoles ont été équipées de 6 tableaux interactifs ainsi les classes de 3H à 8H disposent d'outils numériques qui répondent aux attentes des élèves et institutrices pour un enseignement avec des appareils basés sur une nouvelle technologie. Les tableaux sont dotés de volets qui permettent des prises de notes et commentaires. La commune a également acheté 9 ordinateurs portables fonctionnels pour toutes les enseignantes. Ce nouvel aménagement permet un meilleur apprentissage et cet outil informatique permet aussi de créer sa propre indépendance et un meilleur développement avec cette nouvelle technologie. De plus, afin de garantir une utilisation de ces installations sans problème, la connexion wifi de l'école de Cugy a été refaite à 100%. Il fonctionne 10 fois plus vite qu'avant. Les lignes internet ont été optimisées dans les deux écoles. A la rentrée, une classe enfantine a été ouverte par conséquent nous avons engagé une enseignante, Mme Laetitia Berger. La nouvelle classe occupe l'ancien local de la bibliothèque ainsi nous disposons à ce jour de 3 classes enfantines. La bibliothèque communale, qui fête ses 20 ans cette année, a déménagé dans le bâtiment du CO.

M. Alexandre Vonlanthen nous présente une photo des aménagements paysagers « Pré du Château » qui sont quasiment finis, reste encore les plantations et le gazon. Tant que le gazon n'a pas poussé seuls les chemins nous permettant d'aller à l'école sont ouverts, le reste restant encore fermé. Il y aura une jolie place du village permettant aux habitants de s'y retrouver. Cette place comprendra pas mal d'arbres qui permettront d'avoir de l'ombre.

M. Jean-Denis Borgognon nous résume l'avancement des travaux de son dicastère :

- La place de la laiterie à Vesin arrive à son terme ; le compacteur est en activité et la place a étéensemencée. Un arbre a été planté, reste encore les bancs qui seront disposés sous le platane prochainement.
- La place de jeux de la salle de sport, près de l'école maternelle des Castors, arrive également à son terme. Les jeux sont terminés et la place a étéensemencée. L'ancienne table sera placée sous l'arbre côté carrosserie et la nouvelle table sera mise en place à la place de l'ancienne.
- Le terrain de foot a reçu ses nouveaux mâts avec des nouveaux projecteurs LED ; il nous manque toujours deux projecteurs qui ont été livrés à la fausse place. Mais tout cela devrait être réglé prochainement. Les aménagements autour des gradins sont maintenant terminés et la pose du goudron sur la place, autour de la buvette et devant le local de voirie se fera durant le courant octobre.

DATE : 22 septembre 2021

- La commune a profité du déménagement de notre bibliothèque dans le bâtiment du CO pour rénover et transformer l'ancienne bibliothèque en salle de classe supplémentaire ce qui répondait à la demande de notre directrice des écoles.
- En ce qui concerne le démantèlement de la décharge de Vesin, que nous allons entreprendre, c'est-à-dire que nous allons enlever les treillis ainsi que les poteaux pour rendre cette parcelle à l'état naturel.

M. Guido Flammer nous donne quelques informations :

- Les travaux de la Rte de Fétigny qui vont se poursuivre. Le permis de construire nous étant arrivé très tard, le délai venait un peu court pour terminer les travaux avant la rentrée scolaire. Le Conseil Communal voulait, dans un premier temps, terminer ces travaux l'année prochaine mais une autre solution a été trouvée ce qui veut dire que nous allons fermer la route de Fétigny depuis la place de parc de la salle polyvalente jusqu'à la route cantonale pour ne laisser que le passage piétons des élèves pour finir le côté gauche en montant. Les travaux devraient recommencer la semaine prochaine pour se terminer vers la fin octobre.
- La route de Vesin va aussi recevoir un nouveau tapis phono absorbant sur toute la traversée du village entre les deux giratoires. Actuellement ce sont les travaux préparatifs et il y aura également le changement de quelques cunettes sur la montée à gauche. Il y a aussi le changement d'un collecteur cassé sur le haut du village. Si tout va comme prévu le village de Vesin sera fermé durant 2 à 3 jours, en alternatif mais un jour complet pour la pose du tapis. Ces travaux sont prévus, si le temps le permet, la dernière semaine du mois d'octobre.
- L'étude de transport et mobilité a été commencé, ce qui veut dire que le Conseil Communal a donné un mandat à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg qui va faire travailler les élèves sur des sujets en relation avec cette étude. Cela vient de débiter et nous espérons avoir un résultat dans le courant de l'année prochaine.
- Concernant les forêts, cette année nous allons respirer un peu et nous n'avons plus que 760 m<sup>3</sup> de bois bostryché alors que l'année passée nous en avons environ 6'000 m<sup>3</sup>. Le temps a aidé nos forêts à aller un peu mieux.

M. Alex Glardon est heureux de nous donner ce soir quelques informations sur le premier Festival court métrage à Cugy qui sera organisé par la nouvelle commission culturelle appelée communément LA 3C et ce festival se tiendra les vendredi 5 et samedi 6 novembre prochains. Nous pourrons enfin réserver cette salle pour une des missions pour laquelle elle a été conçue, à savoir pour la culture. Pour mémoire cette commission est présidée par M. Charly Haenni. Ce premier festival est placé sous le thème « Capturer l'émotion ». Un appel à films a été lancé et 23 réalisateurs ont répondu à l'appel. Du coup la commission a dû sélectionner 13 films et ils seront présentés au public durant 3 sessions. Le jury du festival sera présidé par un ancien réalisateur de film très talentueux, M. Frédéric Pittet qui habite la commune. Mme Nathalie Pires-Fernandes sera membre du jury au nom du Conseil Général et elle représentera la commune, il la remercie. Il note également la participation très active et également très appréciée de nos écoles, soit environ 170 élèves qui y participeront le vendredi après-midi. Les plus petits établiront des bricolages et créations toujours sur le thème de l'émotion, les plus grands, soit les élèves de la 5H à la 8H eux, tourneront un court métrage, à savoir un film par classe. Les meilleures réalisations seront jugées par les élèves eux-mêmes et récompensées. Une projection à l'intention des parents se déroulera le vendredi en début de soirée avant l'ouverture officielle du festival. LA 3C recherche environ 40 bénévoles et si des personnes sont intéressées elles peuvent s'inscrire auprès de M. Alexandre Gagnaux, responsable des bénévoles. Durant le festival les participants auront le loisir de se désaltérer et il y aura aussi une petite restauration. Il invite l'assemblée à visiter le site [courtmetragecugy.ch](http://courtmetragecugy.ch), site qui sera mis à jour régulièrement avec diverses

DATE : 22 septembre 2021

informations. Chaque conseiller général recevra prochainement une invitation à la partie officielle suivie d'un apéro qui précédera l'ouverture officielle et qui se déroulera le vendredi 5 novembre à 18.30 h. Il remercie d'ores et déjà l'assemblée pour le soutien apporté à ce festival.

M. Bernard Grandgirard

- Le Lien : aujourd'hui le journal communal n'a pas subi de grands changements depuis environ une dizaine d'années et le dernier élan qui avait été proposé était une initiative de Mme Aurélie Haenni. L'intention du Conseil Communal est non seulement de rafraîchir l'esthétique du journal communal mais également l'idée de mettre en place une équipe rédactionnelle qui serait bien sûr constituée de l'administration communale et éventuellement de membres du Conseil Général, voire de citoyens. Si des personnes sont intéressées à participer à la rédaction peuvent prendre contact soit avec l'administration, soit avec lui-même et on pourra mettre en place quelque chose d'intéressant. A noter que la prochaine édition devrait paraître en novembre.
- CO Cugy : la rentrée des classes s'est bien passée ; les élèves ont pris possession des locaux ainsi que les enseignants. Il reste encore quelques travaux de finition notamment les aménagements extérieurs. Le tapis final de tous les cheminements depuis la route de Fétigny jusqu'aux alentours du CO devrait avoir lieu du 18 au 22 octobre, durant les vacances scolaires. Les habitants du « Chemin des Prés » seront quelque peu gênés par cette pose du tapis. Une information parviendra aux riverains dans ce sens. Concernant l'arrêt de bus, le dossier est toujours au point mort ; il y a eu une opposition et un recours qui bloque actuellement cette réalisation et à ce sujet la commune n'a aucune maîtrise sur les délais.
- Pour terminer il invite les conseillers généraux à réserver la date du mardi soir 7 décembre pour une soirée Broye Luminis, sous réserve.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie le Conseil Communal pour ces informations et profite de préciser que Mme Bersier-Zeller Suzanne et Mme Decorges-Currat Jeanne sont enseignantes au CO, ce qui est un privilège pour notre Conseil Général.

**9. DIVERS**

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole aux conseillers généraux.

M. Manuel Pires dépose un postulat ; il est retranscrit tel que présenté :

*« Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale.*

*A l'instar des cantons du Jura, de Genève et de Vaud, plusieurs collectivités publiques ont fait le pas sous forme de projet pilote, ou de manière pérenne de mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans les écoles et dans les bâtiments communaux pour lutter contre la précarité menstruelle.*

*Interpelé par des députées socialistes au Grand Conseil, le Conseil d'Etat fribourgeois se déclare prêt à faire cette analyse, si le Grand Conseil l'accepte. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se dit tout à fait conscient de la nécessité de faire cette étude et d'aller plus loin en acceptant la mise à disposition des protections hygiéniques dans les bâtiments cantonaux, mais relève à juste titre que ce sera aux communes de poursuivre la démarche.*

*Ainsi donc, des postulats tels que le nôtre et dont nous nous sommes inspirés pour le rédiger ont été déposés à Fribourg, à Bulle, à Villars-sur-Glâne et à Estavayer-le-Lac. Tous sont actuellement à l'étude auprès de leurs autorités communales.*



DATE : 22 septembre 2021

*A son tour, la commune de Cugy peut faire partie de cet élan et se montrer une commune progressiste en la matière, en acceptant tout d'abord le postulat, puis en mettant en œuvre les propositions qui en émaneront.*

*Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier et mettre en œuvre.*

- La mise en place d'un libre accès aux protections hygiéniques (de type serviettes et tampons) dans les écoles dans lesquelles cela s'avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l'âge des élèves ;*
- La mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des institutions publiques et sportives, ainsi que dans les bâtiments de l'administration communale ;*
- La mise en place de moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques.*

*Pour le groupe Alliance de Gauche, Manuel Pires »*

Mme la Présidente Nathalie Pires rappelle que le postulat demande au Conseil Communal d'étudier un problème déterminé, de présenter un rapport au Conseil Général et en amont le bureau va examiner sa recevabilité et sa qualification formelle. Donc en décembre prochain, lors de notre prochaine séance du Conseil Général, ce dernier sera informé si la recevabilité est acceptée ou refusée. Si elle était acceptée sans aucune motivation supplémentaire nécessaire, ce postulat sera transmis au Conseil Communal. Si elle était refusée, il sera mentionné au Conseil Général le motif d'irrecevabilité.

Mme Sandra Meuwly relève que plusieurs personnes ont constaté qu'il y avait un manque de sécurité pour les élèves qui se rendent de la gare au CO de Cugy. Cela fait beaucoup d'élèves et pas mal d'entre eux débordent du trottoir et se retrouvent sur la route. Traversent tout droit sans emprunter le passage pour piétons. Toujours concernant le CO, il y a entre midi et une heure entre 15 et 20 élèves qui se rendent tous les jours sur la place de jeux de l'école primaire et malheureusement les enfants n'osent plus aller sur les jeux qui sont tous occupés par les élèves du CO. Serait-il possible de trouver une solution à ce problème par exemple en demandant au CO d'instaurer une heure d'étude ou alors une autre idée c'est de leur offrir le wifi dans l'enceinte du CO. Concernant les écoles, il y a les enfants de la 6H qui doivent prendre le bus pour Vesin et qui n'ont aucune surveillance alors que pour toutes les autres classes il y a une surveillance qui est faite. Pour terminer, elle nous informe qu'à la place de jeux de l'école, il y a un éclairage qui éclaire le haut des escaliers et pour le reste de la place, le matin pour les enfants qui arrivent avec le premier bus, donc vers 7.20 h., la place est dans le noir. On entend la voix des enfants mais on ne les voit pas, c'est donc un sentiment d'insécurité pour les parents et il serait bien de voir la chose. Il y a également l'éclairage du passage à niveau du côté de l'ACB qui ne fonctionne plus.

Mme la Présidente Nathalie Pires se permet de demander au Conseil Communal de voir, en termes de responsabilité, ce qui incombe à la commune et ce qui incombe au CO pour les questions de sécurité et de territoire.

M. Bernard Grandgirard répond qu'en ce qui concerne la sécurité du trajet gare-CO, le Conseil Communal est bien conscient que la situation actuelle n'est pas idéale et nous souhaiterions avoir un arrêt de bus qui mettrait en sécurité près des deux tiers des élèves qui sont actuellement déposés à la gare, 200 élèves seraient déposés à l'arrêt de bus et ils n'auraient ensuite qu'à rejoindre le CO en toute sécurité par un chemin piétonnier sans aucun conflit avec la circulation. Le premier jour de l'école, les enseignantes et enseignants du CO sont allés chercher les élèves sur place, les ont guidés afin de leur montrer par où passer. Nous avons également certains travaux qui n'améliorent pas la circulation ; cela tend

DATE : 22 septembre 2021

à s'améliorer et nous espérons que d'ici fin octobre quand les travaux auront été réalisés que nous aurons dès lors une situation légèrement meilleure. Concernant le périmètre durant les pauses, cette thématique nous a été signalée tout récemment et il y a une intervention qui a été faite auprès du CO, lequel devrait normalement garder les élèves dans leur périmètre et dès lors ces élèves ne devraient pas pouvoir accéder à la place de jeux qui elle, est réservée aux élèves du primaire. Concernant l'éclairage de la place de jeux, le Conseil Communal va regarder où se situe le problème afin d'y remédier. Pour le lampadaire situé près de l'ACB, chaque lampadaire a un numéro afin que le Groupe E puisse intervenir, dès lors le responsable communal ira voir sur place.

Mme Vanessa Currat remercie le Conseil Communal et le Conseil Général pour la création des places de jeux et de vie qui sont vraiment fantastiques. Juste ne pas oublier, sur la place de jeux de Vesin, nous attendons toujours un arbre pour avoir un peu d'ombre.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'il a vu, dans les objectifs de législature, que le 1<sup>er</sup> août va être remanié. Il pense que c'est une bonne chose puisqu'il a eu des retours de citoyens qui n'étaient pas très contents cette année par rapport au 1<sup>er</sup> août. Il est vrai que c'est dommage que le comité de l'USL ait décidé de ne pas fêter le 1<sup>er</sup> août dans notre magnifique salle polyvalente. Certes la météo n'était pas des nôtres mais avec les infrastructures que Cugy a il aurait été opportun de maintenir cette manifestation. Certains citoyens se sont sentis comparés aux sans-papiers Genevois qui étaient en train de faire la file d'attente au stade des Vernets pour venir chercher leur assiette de jambon. De plus ils ont été surpris du peu d'informations pour les repas à l'emporter. Durant cette journée du 1<sup>er</sup> août il s'est rendu dans la commune de Lully avec sa calèche et dans cette dernière il a entendu certaines personnes dirent « c'est quand même honteux qu'une commune comme Cugy, qui vient d'investir plus de 6 millions dans une salle flambante neuve, n'est pas capable d'organiser la manifestation du 1<sup>er</sup> août dans sa salle pour sa population ». Il espère que même si les normes Covid seront présentes l'année prochaine, nos villageois pourront profiter de la fête nationale à l'extérieur ou à l'intérieur selon la météo. Il remercie le Conseil Communal et le comité de l'USL de faire le nécessaire pour les prochaines manifestations.

Mme la Présidente Nathalie Pires rappelle que si l'on reprend les paroles de personnes entendues, on se les fait nôtres.

M. Pierre-André Grandgirard relève que ces dernières années, les autorités communales ont fait preuve de beaucoup d'initiatives et de visions à long terme dans l'aménagement du centre du village de Cugy. La construction de la salle de sport, la rénovation complète de la salle polyvalente, les aménagements extérieurs et places de jeux, la venue d'un immeuble pour appartements protégés, l'acquisition de la parcelle n° 170, propriété de Mme Anne-Lise Bersier, épouse de feu Gérard Bersier, l'actuelle réfection du sentier de Reyff et la création d'un sentier piétonnier au sud du Château sont de multiples exemples de l'esprit visionnaire et entrepreneurial de nos autorités pour développer un centre village dynamique et agréable à vivre.

Au plan financier 2022-2026, plus précisément en 2022, figure un crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire. Afin d'avoir une vision globale des zones constructibles concernées par ce crédit d'étude, il demande par voie de proposition d'examiner la possibilité d'acquisition du dernier terrain stratégique disponible, en la parcelle n° 1058, d'une superficie de 2505 m<sup>2</sup>, propriété de la société AGV S.A. et sise entre la propriété de Mme Jungo Paulina au nord et le Château au sud.

L'acquisition de ce terrain, encore vierge, permettrait d'éviter la construction d'un immeuble privé à proximité immédiate du Château, actuelle école primaire, et autoriserait à réfléchir au positionnement le plus adéquat d'un nouveau complexe scolaire et de ses infrastructures.

DATE : 22 septembre 2021

Il remercie le Conseil Communal de donner suite à cette proposition et de présenter un rapport au Conseil Général dans le délai légal. Il dépose cette proposition, de manière écrite, auprès de Mme la Présidente du Conseil Général, qui lui donnera la suite qu'il convient.

Mme la Présidente Nathalie Pires le remercie et l'informe que le bureau donnera suite à cette demande. Elle demande s'il y a encore des interventions dans les divers. Ceci n'étant pas le cas, elle remercie tous les participants, en particulier les personnes qui sont intervenues et clôt cette 38<sup>ème</sup> assemblée. Elle remercie tous les membres du Conseil Général, tous les membres du Conseil Communal, de l'administration communale pour leur participation à cette assemblée. Elle remercie tout le monde car nous avons fait du mieux que nous le pouvions et nous l'avons bien fait et elle leur donne rendez-vous le mercredi 15 décembre pour la dernière assemblée 2021 et nous passons à l'intervention de M. l'Adjudant Baeriswyl, chef de la police de proximité de la région Nord qui est responsable pour le district du Lac et de la Broye qui va nous faire une présentation. Profitons de cette rencontre pour lui faire part de nos attentes, de nos besoins et de nos questions. Elle propose d'applaudir cette séance complète.

La séance est levée, il est 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Nathalie Pires

La Secrétaire :

Sylvia Bersier